

## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

### ENTRE LE PROPRIETAIRE :

M. Johan Wellens  
Adresse : Avenue des Lucioles 30 à 1170 Bruxelles, Belgique  
Tél. : +32.476.87.55.89  
e-mail : jwe1709@gmail.com

### ET LE LOCATAIRE :

M. Mme, Mlle (Nom et Prénom) :  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Tél. :  
Fax :  
e-mail :  
BIC :  
IBAN :  
Nombre d'adultes présents lors de la location :  
Nombre d'enfants présents lors de la location :

### POUR LA LOCATION :

Adresse : 215, Chemin Saint Philippe à 84210 Pernes les Fontaines - France  
Tél. : 04.90.40.26.52

Capacité d'accueil maximale : 12 personnes (idéalement 8 adultes - 4 enfants) ou maximum 10 adultes.  
Nombre de chambres : 5

La capacité maximale de la maison est de 12 personnes avec une recommandation de ne pas excéder 8 adultes et 4 enfants pour votre plus grand confort. Tout dépassement de ce nombre sera facturé 10% de la location en supplément par personne excédentaire. Dans le cadre de ce contrat de bail, le bailleur accepte 6 adultes et 8 enfants sans majoration de loyer.

Surface habitable : 240 m<sup>2</sup> sis sur un terrain de 3000m<sup>2</sup> avec piscine privée et pool house.

### DUREE DE LA LOCATION :

Du [samedi 8 juin 2013](#) à 16 heures au [samedi 15 juin 2013](#) à 10 heures.

### ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES :

Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie.

Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Toute réclamation relative aux installations survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire.

Le locataire s'engage à ne pas modifier les lieux ou la disposition des meubles.

### **PISCINE :**

Le système d'alarme posé à la piscine est une exigence qui nous met en règle avec la législation pour la protection des enfants en bas âges. Ce système ne réduit en rien le danger permanent et demande une vigilance constante des parents. En aucun cas notre responsabilité ne pourra être mise en cause en cas d'accidents. Il faut savoir que l'alarme se déclenche uniquement lors d'un impact avec la surface de l'eau (enfant tombant du bord de la piscine) mais ne se déclenche pas si l'enfant descend seul l'escalier pour se glisser dans l'eau.

### **JARDIN :**

Il est interdit de placer des tentes dans le jardin ou tout équipement similaire. En effet, ces derniers tuent le gazon et empêche l'arrosage automatique du jardin d'arroser correctement ce dernier.

### **ANIMAUX :**

Les animaux ne sont pas acceptés.

### **LOYER / CHARGES :**

Le montant de la location est fixé à **mille quatre cent euros (1.400 €)**. Ce prix inclut :

- le linge de lit
- le linge de bain
- le nettoyage à la fin du séjour (12 heures sont incluses)
- l'accès à internet (l'ordinateur n'est pas fourni)
- l'accès à la ligne téléphonique pour les appels entrants

Seules les éventuelles communications téléphoniques sortantes sont à régler en sus. Elles seront payées par prélèvement sur la caution au tarif de France Télécom.

### **DEPÔT DE GARANTIE :**

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local /mobillier/objets garnissant les lieux, le preneur versera 20 jours avant l'entrée dans les lieux la somme de mille cinq cents euros (1.500 €). Cette somme non productive d'intérêt sera restituée au plus tard 7 jours après la fin du séjour par versement bancaire, dans le cas où aucune détérioration n'aura été constatée lors de l'état des lieux de sortie. Si des remises en état ou réparations devaient être réalisées, le remboursement de la caution pourrait être retardé en fonction des délais nécessaires à l'obtention des devis relatifs aux éventuelles réparations.

### **CONFIRMATION DE LA LOCATION ET ECHEANCIER DE PAIEMENT :**

La réservation sera confirmée le jour où le locataire :

- aura renvoyé le présent contrat signé par courrier en 2 exemplaires et qu'il sera contresigné par le propriétaire ;
- aura versé la somme de **sept cent euros (700 €)**, à titre d'arrhes (soit 50%) sur le compte bancaire ci-dessous :
  - o Banque : ING
  - o Adresse banque : 24, avenue Marnix à 1000 Bruxelles, Belgique
  - o Bénéficiaire : Johan Wellens
  - o Compte bancaire : 377-0386126-06
  - o IBAN : BE85 3770 3861 2606
  - o BIC : BBRUBEBB

Le renvoi du contrat signé (par courrier ou par e-mail) et le versement des arrhes doivent être effectués dans les 4 jours de la confirmation de la location par le locataire faite par e-mail. Au-delà de ce délai, le propriétaire se réserve le droit de louer le bien à d'autres locataires.

Le solde de sept cent euros (700 €) sera versé 20 jours avant le début du séjour avec la garantie, soit un total de deux mille deux cent euros (2.200 €).

**ANNULATION DE LA LOCATION :**

Il est convenu qu'en cas de désistement :

- Le locataire perdra les arrhes en cas de désistement plus de deux mois avant le début du présent bail.
- Le locataire versera en outre au propriétaire la différence entre les arrhes et le montant total du loyer, en cas de désistement moins de deux mois avant le début du bail.
- Le propriétaire sera tenu de rembourser le double des arrhes au locataire dans les 7 jours en cas d'annulation par le propriétaire.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Fait le .....à .....

Le Propriétaire,

Le Locataire,

Signature : Signature précédée de la mention 'Lu et approuvé' et paraphe à chaque page.